



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2023
2023/009**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vendredi vingt-sept janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	23
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent LELIEVRE, M. Laurent GIRARD, M. Robert ACQUITTER, M. Christian ROUX, Mme Irène AMATO, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Claudie LELECQUE, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, Mme Michelle GUILLEUX, M. Arnaud COURJAL, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Romain LAUNAY (pouvoir à Cécilia DRENO) M. Yannick DANIEL (pouvoir à Alain FOURNIER), M. Cédric ORDUREAU (pouvoir à M. Maël CARIOU), M. Pierre-Luc PHILIPPE (pouvoir à Denis SEBILO), M. Christophe LIÈGE (pouvoir à Michelle GUILLEUX), Mme Florence LEPY (pouvoir à Arnaud COURJAL)

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

CONVENTION « MARCHE DE POTIERS 2023 » AVEC CAP ATLANTIQUE

Rapporteur : Jeanne DELASSUS.

Madame DELASSUS, Adjointe à la Culture, au Tourisme et au Patrimoine rappelle l'historique du marché de potiers.

Depuis 1999, les samedi et dimanche du week-end de l'Ascension, la ville d'Herbignac organise le marché de Potiers sur le site du château de Ranrouët. Cette manifestation en accès libre regroupe :

- Un marché d'une cinquantaine de potiers professionnels
- Des expositions de plusieurs céramistes invités

- Des animations présentant le travail de la matière (modelage, tournage, cuisson...)
- Des démonstrations ou performances
- Des ateliers de pratique pour le public.

Cette manifestation a dû être annulée en 2020, 2021 et 2022.

À l'occasion du marché de Potiers, l'ensemble du site est en accès libre, ce qui permet aux visiteurs d'accéder gratuitement au monument.

L'organisation et le financement du marché de Potiers est de la compétence et de la responsabilité de la ville d'Herbignac. Toutefois, cette organisation est pour partie confiée au personnel communautaire en charge de l'animation du site du château de Ranrouët.

L'objet de la présente convention est d'arrêter la répartition des missions de la Ville et de la Communauté d'Agglomération et les circuits de validation de la programmation et de la communication.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat 2023 signée entre le Département de Loire-Atlantique, la Communauté d'Agglomération CAP Atlantique et la Commune d'Herbignac pour la valorisation touristique et culturelle du château de Ranrouët,

VU le projet de convention « marché de potiers 2023 » avec CAP Atlantique transmis avec la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville d'organiser cette manifestation qui marque la place de la poterie dans l'identité d'Herbignac,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **D'APPROUVER** le projet de convention « marché de potiers 2023 » avec CAP Atlantique.
- ◆ **D'AUTORISER** Mme la Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à l'organisation de cette manifestation.

Le projet de convention est joint à la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 01 février 2023
Et de la publication, le 01 février 2023

Pour extrait certifié conforme
La Maire
Christelle CHASSE

